



Genre «autre» dans un test d'anglais en 3ème : le ministère de l'Éducation Nationale évoque une «erreur»

L'examen auquel ont été soumis les élèves de troisième a fait polémique, en raison de la mention du genre «autre» dans le formulaire. Le ministère de l'Éducation Nationale a finalement reconnu qu'il «s'agissait d'une erreur» et a retiré la proposition. À la fin du test, avant même d'indiquer son nom et prénom, l'élève doit préciser s'il est homme, femme ou autre. Un formulaire dont le troisième choix a suscité de vives réactions, après qu'un communiqué de l'association « Juristes pour l'enfance » a relayé cette information vendredi 1er avril. Suite à cela, le ministère de l'Éducation Nationale a retiré le choix « autre » du formulaire.

Merci de renseigner une adresse e-mail valide

Vecteur idéologique

Cette troisième mention d'un genre « autre » a été dénoncée par l'association des « Juristes pour l'enfance » dans un communiqué vendredi. « Il est en effet inadmissible qu'un test d'anglais soit l'occasion et le prétexte pour véhiculer auprès de jeunes collégiens une idéologie remettant en cause la binarité des sexes et l'existence de deux sexes, homme ou femme, idéologie sans le moindre fondement scientifique et à l'encontre de l'évidence comme de l'expérience la plus commune », peut-on lire. Ce communiqué a ensuite soulevé de vives réactions, et le ministère a révélé avoir reçu par ailleurs de nombreuses plaintes téléphoniques.

« Erreur » retirée par le Ministère

Le ministère de l'Éducation Nationale a finalement retiré le choix « autre », considérant qu'il s'« agissait d'une erreur ». Contacté par le Figaro, le ministère s'est justifié en précisant que le test se déroulait sur la plateforme de la fondation France Éducation International. En l'occurrence, la fondation en question est sous la tutelle du ministère, et en est dépendante. Le Figaro n'a pas pu joindre la fondation pour obtenir de plus amples explications. L'association des « Juristes pour l'enfance » s'est ensuite félicitée d'une décision en « conformité avec le réel et la loi française », tout en déplorant la confusion provoquée chez certains élèves.

Test obligatoire comptant pour le brevet

Dans le cadre du « Plan langues vivantes », les quelque 800 000 élèves de troisième de France ont jusqu'au 22 avril pour passer l'examen d'anglais Evalang. L'objectif de ce test : « situer le niveau des élèves au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) avant leur entrée en classe de seconde », d'après le site de l'Éducation Nationale. Tous les élèves de troisième doivent donc se rendre sur la plateforme de France Éducation International, et répondre aux questions du test Evalang. Ce n'est qu'à la fin du test qu'ils complètent un formulaire attestant de leur état civil, dans lequel leur étaient proposés trois genres : homme, femme, et autre.

Dans son dernier communiqué, l'association des « Juristes pour l'enfance » invite le gouvernement à une « plus grande vigilance », au regard de l'innocence de l'enfant, de son temps, et de son statut de minorité. « Cet évènement révèle l'urgence de préserver la jeunesse des obsessions que certains adultes avides de déconstruction veulent leur imposer », avertit le communiqué.

